

Action CANOL pour non-observation de la loi sur l'ARTT

L'audience du Tribunal Administratif de Lyon du 9 septembre a traité des 4 requêtes que nous avons adressées et qui concernaient la non-observation de la loi par le Conseil Général du Rhône, la Communauté Urbaine de Lyon, la Ville de Lyon et la commune d'Ecully. Le commissaire du gouvernement (procureur) a reconnu notre capacité à agir en justice, et la validité de nos demandes. Il a demandé à la Cour de prononcer l'annulation des décisions prises par ces 4 collectivités territoriales, qui devraient alors imposer à leur personnel d'effectuer les 1 600 heures de travail annuel que la loi exige.

Nous attendons la décision du juge qui nous sera notifiée courant octobre.

La Fonction Publique Territoriale :

Notre étude, qui a été envoyée aux députés et sénateurs du Rhône, aux ministres concernés, aux syndicats nationaux et aux associations de contribuables que nous connaissons, a été accueillie avec grand intérêt par Monsieur DELEVOYE, Ministre de la Fonction Publique, Monsieur SARKOZY, ministre de l'Intérieur et Monsieur DEVEDJIAN, ministre des libertés locales. Ils nous ont dit avoir apprécié qu'une association de citoyens fasse des propositions constructives.

Nous avons prévu d'étudier ce que la loi FILLON sur les retraites va changer dans les conditions de travail et de rémunération des emplois publics et privés, et nous attendons pour le faire la parution des décrets d'application de cette loi.

Notre proposition de réforme de la fiscalité locale

La proposition, faite par Madame COMPARINI de nous aider à nous faire entendre par la Commission des Finances locales de l'Assemblée Nationale, présidée par M. FOURCADE, n'a pas abouti. La réponse négative obtenue signifie qu'il n'est pas possible d'associer aux travaux de la commission des représentants d'associations de contribuables.

Seuls les fonctionnaires et les élus semblent habilités à traiter de ce sujet... mais pas les contribuables,... premiers intéressés!

CANOL reconnue d'intérêt général

Suite à notre demande et au dossier que nous avons fourni, la **Direction des Services Fiscaux du Rhône nous a accordé l'autorisation d'émettre des reçus fiscaux.**

Nous sommes la première association de contribuables en France à obtenir cet accord depuis que CONTRIBUTABLES ASSOCIES s'était vu retirer son autorisation, il y a 5 ou 6 ans... ne l'ayant toujours pas retrouvée!

Dès l'année prochaine, sur votre déclaration de revenus, au vu du reçu que nous vous enverrons, vous pourrez déduire de vos impôts 60% des sommes versées à CANOL en 2003... Nous sommes prêts à recevoir vos dons généreux!

Vous pouvez maintenant consulter les bulletins CANOL sur Internet

Nous venons de créer un site où nous avons mis la totalité des bulletins déjà parus. Vous y avez accès par l'intermédiaire du site CANOL <http://site.voila.fr/canol>, en bas de la première page et en haut de la page "nos réalisations".

Il présente parfois quelques anomalies de chargement et un peu de lenteur quand on n'a pas l'ADSL. Nous cherchons encore à l'améliorer.

Aide au tiers monde (suite)

Nous n'avons pas apprécié qu'une délégation du Grand Lyon se soit rendue à Madagascar pour octroyer une aide humanitaire à ce pays.

Outre le fait que cette aide semble dépasser les compétences de la Communauté Urbaine (nous avons déposé un recours au Tribunal à ce sujet), les conseillers et leur Président n'ont pas à utiliser les deniers du contribuable pour aller se promener dans le monde entier, sous divers prétextes.

La compétence du Grand Lyon est de s'occuper des affaires locales. Les ressources de la commune doivent être utilisées dans l'intérêt de ses habitants. Une intervention à Madagascar est-elle vraiment utile aux Lyonnais?

Aide aux jeunes en difficulté de SOWETO

La Ville de Lyon vient d'accorder une subvention de 20 000 euros à une association du quartier Kliptown de Soweto.

Cette libéralité faite avec l'argent des contribuables ne nous paraît pas conforme aux compétences de la Ville.

Notre demande d'annulation de cette décision ayant été refusée par le Maire de Lyon, nous avons déposé un recours auprès du Tribunal Administratif.

Le Conseil Régional est très généreux avec ses conseillers!

Pour organiser le fonctionnement de ce conseil, la loi prévoit la création d'une commission permanente. Celle-ci réunit habituellement une petite minorité des conseillers parmi les plus disponibles.

A la région Rhône-Alpes, il en est tout autrement : l'ensemble des 157 conseillers a été désigné d'office et sans vote comme membre de cette commission et de ce fait touche environ 600 euros de plus par mois, soit 7200 euros par an, quelque soit sa fonction. L'indemnité des élus est cependant modulée en fonction de la présence des conseillers aux réunions!

Ceci constitue une dépense supplémentaire de plus de 600 000 euros (4 000 000 F) chaque année si nous estimons qu'il y a au moins 100 conseillers de trop à cette commission!

La recherche de la satisfaction des conseillers est tout de même beaucoup plus importante que la recherche d'économies pour la Région!

Le Conseil Général est très généreux avec les maires!

Beaucoup de maires du département ont été invités, avec leurs conjoints, à assister à un repas les réunissant avant d'assister aux Nuits de Fourvière.

Il paraît qu'ils se sont régalés et que le spectacle était excellent!
Merci les contribuables!

Connaissez-vous le C.L.A.U.D.A.?

Il s'agit du **Comité de Liaison et d'Action des Usagers Des Administrations**.

Comme son nom l'indique, c'est un organisme qui vous aide à discuter avec l'administration : il informe et conseille l'usager, il prend en main les dossiers des usagers en difficulté, les examine et tente de régler au mieux les problèmes dans un esprit de conciliation, avec la ferme volonté d'obtenir un résultat positif.

C'est une association privée, réunissant des bénévoles ayant une expérience des relations avec l'Administration. Les problèmes fiscaux n'y sont pas traités.

Vous pouvez les contacter en vous rendant à leur permanence les mardi et jeudi matin, 99, rue Garibaldi, 69006 Lyon, ou en leur téléphonant au 04.78.24.34.85.

C'est un "**organisme au service de tous**"!

14 juillet : jour de libération fiscale 2003

Chaque année, CONTRIBUTABLES ASSOCIES calcule le jour de l'année à partir duquel vous ne travaillez plus pour l'Etat, mais pour vous.

En France en 2003, c'est 53,3% du P.I.B. (Produit Intérieur Brut) qui est confisqué par l'Etat pour sa gestion. Ce n'est donc qu'après cette date que vous commencez à gagner de l'argent pour vous et votre famille.

A l'étranger les jours de libération fiscale sont les suivants :

Pays	Nb de jours travaillés pour l'Etat	Date de libération fiscale
France	195	14 juillet
Allemagne	182	1 ^{er} juillet
Italie	179	28 juin
Moyenne Union Européenne	176	25 juin
Royaume-Uni	155	4 juin
Moyenne O.C.D.E.	150	30 mai
Espagne	148	28 mai

Subventions de la Ville de Lyon à l'O.L. (Olympique Lyonnais)

La convention signée prévoit de fournir à l'O.L. :

- pour 2002/2003, une subvention de 1.067.114 € + achat de 1250 abonnements et 5000 places pour 304.875 €,
- pour 2003/2004 et 2004/2005, une subvention de 450.000 € + achat de 1400 abonnements (300 000 €) et 5000 places (76 000 €) par saison.
- la redevance annuelle d'occupation du stade de Gerland que l'O.L. verse à la Ville est de 600.000 €
- ce club est également subventionné par le Conseil Général du Rhône et la Courly (cf bulletin CANOL n°8 : il a reçu plus de 22 millions de F de subventions en 2000).

L'O.L. est une société commerciale employant des joueurs professionnels et non des bénévoles.

Bienvenue aux Subsistances

Ce magnifique bâtiment de 22 500 m2 dont 8 000 m2 viennent d'être rénovés et ouverts au public en janvier 2001, abrite aujourd'hui un "lieu de création artistique" avec différentes salles de spectacle, d'exposition, 17 chambres et studios de résidence pour artistes et un restaurant.

La Ville de Lyon vient de décider d'y loger l'Ecole Nationale des Beaux-Arts et l'Ecole d'Art Appliqué de la Ville.

Plus de 9 millions € vont être consacrés à cet aménagement.

L'art n'a pas de prix!

Vous sentez-vous bien au Parc Lacroix-Laval?

La direction de ce parc, très fréquenté par les familles et les sportifs du nord-ouest de Lyon, a crû bon de mettre en place des jardins-expositions pendant 3 mois et demi cet été.

Outre le fait que le coût de ces créations venues pour la plupart de l'étranger, et l'utilisation d'une quinzaine d'étudiants déguisés en jardiniers et passant le plus clair de leur temps à lire un bouquin nous interpellent, **l'exposition sur l'eau de toilette**, faite à partir de cabines de W.C. nous est apparue particulièrement nauséabonde, n'ayant pas sa place dans un lieu public!

Le Conseil Général, qui augmente chaque année nos impôts, pourrait se passer de gaspiller notre argent de cette façon!

Aménagement de l'avenue Guy de Collongue à Ecully

Le Grand Lyon a lancé une consultation sur l'aménagement de cette avenue en début d'année. Il ne semble pas que les Ecullois ou leur conseil municipal aient souhaité modifier cette avenue, mais la COURLY en a décidé ainsi, soit-disant pour des raisons de sécurité, alors qu'on ne constate pas plus d'incidents sur cette voie qu'ailleurs dans Ecully.

Les conclusions de la concertation ont été de dire qu'il n'y avait pas de besoin spécifique, mais que si on touchait à cette avenue pour y ralentir la circulation, c'est tout le quartier qu'il faudrait regarder car la circulation se reportera forcément sur les voies adjacentes!

Le conseil de la communauté, au lieu d'abandonner ce projet coûteux et inutile, a décidé de réétudier le projet (coût : 150 000 €) pour faire des travaux supplémentaires alors que **le projet initial était déjà évalué à 2,6 millions d'euros!**

Ne serait-il pas plus utile, avant d'utiliser tout cet argent pour un besoin évasif, de réaliser un plan d'ensemble de la circulation et des parkings dans Ecully avec la participation des associations éculloises et en fixant des priorités?

Soirée "AUX ARMES CITOYEN"

Plusieurs associations citoyennes du Rhône organisent le jeudi 9 octobre de 18h à 23h au Centre Culturel Associatif, 234, cours Emile Zola à Villeurbanne une soirée de réflexion avec ateliers, stands et conférence-débat sur les thèmes suivants :

- la citoyenneté, le vote, l'abstention
- l'usage du référendum
- pourquoi voter aux élections régionales
- le rôle des médias et la participation aux élections

Des personnalités nationales animeront la conférence.

Frais de participation : 10 € par personne incluant un buffet.